

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1268

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Aménagement du carrefour du chemin de l'Indiennerie et de la Rocade des Monts d'Or - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'axe Rocade des Monts d'Or est une liaison importante entre les communes de Saint Cyr au Mont d'Or et de Saint Didier au Mont d'Or. Il supporte un trafic de transit conséquent. Le carrefour du chemin de l'Indiennerie et de la Rocade des Monts d'Or, de par sa configuration actuelle, n'assure pas la sécurité des usagers. Ceux-ci manquent de visibilité au débouché du chemin de l'Indiennerie, ceux circulant sur la Rocade des Monts d'Or n'ont que trop tard la perception du croisement et circulent donc à une vitesse trop élevée.

Les objectifs de l'aménagement sont de ralentir la vitesse, d'assurer la sécurité des piétons comme des automobilistes et une meilleure gestion du carrefour.

L'aménagement proposé comporte :

- la démolition de l'aménagement existant (îlots et bourrelets),
- la création d'un giratoire de 11 mètres de diamètre comprenant une zone de pavage franchissable en périphérie et un aménagement central non franchissable.

Les travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2003. Leur coût est estimé à 200 000 €.

Circuit décisionnel : le pôle politique des déplacements a donné un avis favorable à la poursuite de cette opération le 17 mars 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la réalisation de travaux pour un montant de 200 000 €.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains pour l'aménagement du carrefour de la Rocade des Monts d'Or et du chemin de l'Indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or pour un montant de 200 000 € en 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,